

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« ETUDES ET ACTIONS ENERGETIQUES »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 16 ET 17 DECEMBRE 2021

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

**Nom et numéro du rapport : 403 – Etudes et actions
énergétiques**

Exposé des motifs

Nous ne pouvons plus ignorer les graves conséquences du réchauffement climatique qui engagent l'avenir de toute l'humanité et qui nous imposent des politiques publiques exemplaires d'adaptation et d'atténuation. La politique régionale en matière d'économie et d'efficacité énergétique est un des leviers essentiels de la lutte pour baisser nos émissions de CO2 et de gaz à effet de serre, responsables de ce réchauffement.

A ce titre, nous proposons d'augmenter le budget d'« Etudes et d'actions énergétiques » pour améliorer la performance énergétique du patrimoine régional notamment des bâtiments administratifs, à savoir 150 000 €, au lieu des 25 000€ prévu au budget en autorisation de programme et de 50 000€ en autorisation d'engagement.

Ces études et actions doivent permettre d'évaluer l'efficacité des rénovations thermiques de nos bâtiments, hors bâtiments scolaires, en s'assurant des objectifs de performance énergétique des bâtiments neufs et anciens. En effet, nous fixons des objectifs d'économie d'énergie à l'occasion de travaux de rénovation et de construction mais nous n'avons jamais le bilan des résultats obtenus. Ce bilan devrait être réalisé après une année complète de fonctionnement, une fois les travaux réalisés.

Les économies d'énergie attendues sont aussi un des moyens de baisser les coûts de fonctionnement. Les économies réalisées en fonctionnement pourraient être redéployées vers d'autres secteurs en tension.

Délibéré :

Il est proposé d'abonder le programme n°403 "Etudes et actions énergétiques" de 125 000€ en autorisations de programme et de 40 000€ en autorisations d'engagement pour permettre de mieux évaluer l'efficacité des rénovations thermiques de nos bâtiments.

Il est proposé de réduire en conséquence le programme 511 "Soutien à la croissance, à la compétitivité et à l'emploi" des montants équivalent en autorisations de programme et en autorisations d'engagement."



Pascale Hameau
Conseillère régionale